

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 10 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 5 mars 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU.

A donné procuration :

Geoffrey PUAUD à Eric RETAILLEAU

Cyril RAUTURIER à Virginie AUDUREAU

Secrétaire de séance : Sylvie CAILLAUD

-----  
**2025-16-07 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2024 - BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal de SAINT MARS LA REORTHE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

-	Résultat de fonctionnement 2024	259 054.45 €
-	Résultat de fonctionnement reporté 2023	43 000.00 €
-	<b>Résultat à affecter</b>	<b>302 054.45 €</b>

-

**INVESTISSEMENT**

-	Solde d'exécution de la section d'investissement	194 158.42 €
-	Solde des restes à réaliser d'investissement	-413 718.00 €
-	<b>Besoin de financement</b>	<b>219 559.58 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2024 :

➤ Résultat à affecter :	302 054.45 €
- Affectation en investissement au c/R1068	<b>254 054.45 €</b>
- Report en recettes de fonctionnement c/R002	<b>48 000.00 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

**Patrice BERTRAND**

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 11/03/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

